

PROJET DE MOTION

LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE

Proposition de motion déposée par les conseillères municipales et les conseillers municipaux :
Bradley Francisco, Eckert Pierre, Garcia Alvina, Pruncu Cutile Angelica et Schirato Marianne

Considérant :

- L'art. 157 de la Constitution genevoise (Cst-GE) qui préconise à son al. 2 que l'Etat doit lutter contre toute forme de pollution et mettre en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs ;
- L'art. 2 al. 1 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD) qui énonce que « la production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible » ;
- L'art. 3 al. 1 LGD qui précise que « sont qualifiés de déchets, au sens de la présente loi, toutes les choses provenant de l'activité ménagère, artisanale, commerciale, industrielle ou agricole dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public » ;
- Le principe du pollueur-payeur (ou de causalité) relevant des art. 74 al.2 de la Constitution fédérale (Cst.), art. 2 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), art. 157 al.2 Cst-GE et art. 2 let. d de la loi d'application de la loi fédérale (LaLPE) ;
- Le désastre écologique que représente le plastique tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination : la fabrication de plastique nécessite de l'énergie et du pétrole, une ressource importée disponible en quantités limitées et qui, lors de son incinération, dégage du CO₂ ;
- Qu'une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés ni valorisés mais incinérés ;
- Que la collecte mixte déprécie la qualité de la matière récupérée et rend l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage ;
- Que les plastiques non-incinérés finissent souvent dans les eaux des rivières, des lacs et des océans, formant par endroits des surfaces importantes couvertes de plastiques (plastisphère).
- Que les matières plastiques sont conçues à partir de matières fossiles non renouvelables et de plus en plus rares ;
- Que si le tri augmente, la quantité totale de déchets augmente aussi¹ ;
- Les changements de mode de vie de la population qui entraînent une augmentation des déchets plastiques sur le domaine public (manifestations en plein air ou plats à l'emporter) ;
- Qu'il existe de nombreuses expériences concluantes de système de consigne pour les gobelets ou la vaisselle.

¹ <https://www.ge.ch/document/dechets-statistiques-dechets-urbains-industriels-chantier>,

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif et à la commission Agenda 21 d'étudier les propositions suivantes et de déterminer lesquelles sont réalisables :

- de sensibiliser la population dans son ensemble face à cette augmentation des déchets et donc à l'utilisation des emballages réutilisables ou compostables mais aussi à se passer des produits plastiques à usage unique (pailles, coton-tiges et autres touillettes);
- de poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets et de la vaisselle réutilisables ;
- d'interdire l'utilisation de vaisselle ou gobelets plastiques jetables au sein de l'administration communale ;
- de soutenir les commerçant-e-s qui ont décidé de se passer de pailles et autres objets en plastique à usage unique, via une campagne de visibilité ;
- d'interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la commune;
- de renoncer à l'utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la commune situées dans l'espace public ;
- de mettre à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action « la petite poubelle verte ».

EXPOSÉ DES MOTIFS ²

Matière plastique :

Une matière plastique ou en langage courant un plastique, est un mélange contenant une matière de base (un polymère) qui est susceptible d'être moulé, façonné, en général à chaud et sous pression, afin de conduire à un semi-produit ou à un objet. Les matières plastiques couvrent une gamme très étendue de matériaux polymères synthétiques ou artificiels. On peut observer aujourd'hui sur un même matériau des propriétés qui n'avaient jamais auparavant été réunies, par exemple la transparence et la résistance aux chocs. Les matières plastiques couvrent une gamme très étendue de matériaux polymères synthétiques ou artificiels. On peut observer aujourd'hui sur un même matériau des propriétés qui n'avaient jamais auparavant été réunies, par exemple la transparence et la résistance aux chocs.

Bilan écologique :

Phase de production :

- Les combustibles fossiles (pétrole en particulier) utilisés pour la fabrication des matières plastiques sont des sources importantes de gaz à effet de serre.
- La mise en œuvre d'une matière plastique utilise souvent des granulés industriels semi-finis. **Une quantité importante de ces granulés plastiques se retrouve dans le milieu naturel.** Cette matière plastique de synthèse est présente sur les plages de toutes les mers du globe. Ces petites billes, cylindres ou pastilles de plastique sont appelés poétiquement « larmes de sirène ». L'origine de ces granulés dans l'environnement est connue : les déversements accidentels, le transport ou les utilisations inappropriées sont en cause. Une évaluation initiale de la présence de ces granulés a été réalisée en France en 2011 pour le processus européen de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et le Bon état écologique.
- De nombreux **additifs** toxiques (plomb, cadmium en particulier) ont été utilisés pour la fabrication de certaines matières plastiques courantes, telles le PVC. La directive 2000/53/EC de l'Union européenne en interdit désormais l'utilisation (plomb, cadmium, mercure, chrome VI).

Phase d'utilisation :

- Des substances chimiques, en particulier présentes dans le plastique, seraient « au premier rang des accusés » de la chute de la qualité des spermatozoïdes (réduite de 50 % depuis 1950) et des maladies liées à l'appareil génital à travers les **perturbateurs endocriniens**. Les principaux composés incriminés sont les phtalates et le bisphénol A (BPA), deux substances présentes dans certaines matières plastiques.
- Parmi les additifs les plus controversés figure le **bisphénol A**, très présent dans les plastiques alimentaires et notamment dans 90 % des biberons en 2008. Le BPA est un perturbateur endocrinien. L'Association médicale américaine a publié en octobre 2008 une étude concluant qu'une hausse de la concentration de BPA dans l'urine augmentait de 39 % les risques de diabète et de maladie cardio-vasculaire. Au Canada, tous les biberons contenant du BPA ont été retirés du marché, en application du principe de précaution. En Europe, l'EFSA estime que les doses de BPA absorbées par les bébés sont trop faibles pour être dangereuses. Certains fabricants de biberons (Dodie, Philips AVENT) ont décidé en 2008 de fabriquer des biberons sans BPA mais commercialisés plus chers.
- L'émanation (**relargage**) de certains plastiques présents dans l'habitat urbain est connue.
- La **combustion** volontaire ou accidentelle de matières plastiques libère d'importantes quantités de fumées souvent épaisses et toxiques, ainsi dans certains cas que des produits tels les métaux lourds (plomb, cadmium, etc.) qui servaient à les stabiliser et/ou à les colorer. De nombreux fumigènes faits soi-même le sont avec du plastique, par exemple

² Basé sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mati%C3%A8re_plastique#Environnement

ceux à base de balles de ping-pong⁶⁶. Selon les pompiers, « dix kilos de plastique qui brûlent, cela fait 25'000 mètres cubes de fumées ».

Déchet :

- Les plastiques, à la différence des polymères naturels, **sont peu dégradables et mal biodégradés**. Parmi les produits finaux de dégradation, certains de leurs additifs sont des perturbateurs endocriniens, et d'autres (métaux lourds, colorants ou stabilisateurs) sont toxiques et non biodégradables. Dans les années 1980, on a constaté que des milliards de petits fragments de plastiques (dont fils de nylon, rayonne, etc. perdus par les filets, mais aussi les textiles et fils de couture) étaient apportés en mer, jusque dans l'océan Austral, bien au sud de la convergence antarctique, en mer de Ross. On en a depuis trouvé dans toutes les mers du globe. **Les impacts environnementaux sont importants à moyen ou long terme, en particulier quand les plastiques se dégradent en petites particules et participent au transport de polluants organiques et organométalliques ou autres (pesticides, hydrocarbures...) qui peuvent être absorbés par les animaux filtreurs et les poissons et ainsi s'insérer dans la chaîne alimentaire.**
- En 2012, l'Union européenne plus la Norvège et la Suisse ont produit 25 millions de tonnes de déchets plastiques ; **le taux (approximatif) de recyclage des plastiques est égal à 2 % au niveau mondial**, à 25 % en Europe et à 20 % en France.
- Un autre phénomène, encore émergent, est la diffusion massive depuis les années 1990 de **microplastiques et microbilles de plastique** dans des centaines de produits cosmétiques, dentifrices, savons et shampoings, que l'on retrouve sous forme de déchets mal retenus par les stations d'épuration, dans les cours d'eau, les lacs et la mer.